



Mariage mixte avec un algérien

Par **VOLCAN**, le 13/09/2010 à 12:05

Bonjour,

Je souhaiterai me renseigner pour un mariage mixte avec un algérien qui n'a plus de visa et de passeport a jour.la mairie nous dit qu'il faut soumettre le dossier au procureur et à la police.Pourriez vous me dire si il y a un risque qu'il soit reconduit à la frontière merci

Par **amajuris**, le 13/09/2010 à 13:41

bjr,

en situation irrégulière un étranger peut être contraint de quitter le territoire français sinon les visas et autorisations de séjour seraient inutiles.

le mariage n'a pas pour fonction de régulariser un étranger en situation irrégulière.

juridiquement c'est un abus de droit.

cdt

Par **mimi493**, le 13/09/2010 à 14:31

Il faut impérativement, pour se marier, qu'il ait un passeport. Il n'a pas besoin d'être en situation régulière, mais il doit pouvoir justifier de son identité (en sus des autres papiers à fournir comme la copie intégrale de son acte de naissance, un certificat de célibat, un certificat de coutumes éventuellement etc.)

Si le maire soupçonne un mariage de complaisance, il peut transmettre le dossier au Procureur de la République.

Par **VOLCAN**, le **13/09/2010** à **15:03**

merci de m'avoir répondu